

## Position

---

Promouvoir les innovations, continuer à autoriser les amalgames dentaires

**Conférence de presse européenne spécialisée du 6 décembre 2016 à l'occasion du 37e Salon international d'odontologie (IDS)**

Dr Peter Engel,  
président de l'Ordre fédéral des Dentistes (BZÄK/Bundeszahnärztekammer)

Mesdames, Messieurs,

Tous les deux ans, le Salon international d'odontologie (IDS) est le sismographe du secteur dentaire mondial. C'est l'endroit où sont présentées aujourd'hui les innovations que les dentistes et les prothésistes utiliseront demain au sein de leurs cabinets et de leurs laboratoires. La dentisterie ne peut se passer du soutien que représentent pour elle les innovations et des développements de l'industrie dentaire. Du fait de l'accroissement de la longévité, nous devons avoir comme objectif de préserver aussi longtemps que possible la santé bucco-dentaire de nos patients. Cela nécessite des soins dentaires complets, mettant en œuvre les dernières avancées en matière de thérapie, dans des locaux équipés des technologies de pointe – en alliant le tout avec des dispositifs médicaux de grande qualité et durables.

### **Profiter des innovations sans négliger les bases**

Le désir d'innovation, quoique celle-ci soit nécessaire, ne doit pas nous faire oublier notre b-a-ba. Une prise en charge accessible à tous et à toutes les bourses fait partie des fondements de la médecine dentaire. C'est pour cette raison que les amalgames dentaires devraient continuer à être autorisés – contrairement à ce que préconise actuellement le Parlement européen. Ce sont des matériaux d'obturation fiables, peu onéreux, faciles à travailler et très durables. Aucun autre matériau d'obturation à travers le monde n'a fait l'objet de tests aussi poussés et fréquents pour évaluer une nocivité potentielle. Ce n'est pas sans raison que ces amalgames dentaires continuent à faire partie des soins médicaux remboursés par le régime public d'assurance maladie.

En février, la Commission européenne a présenté une proposition acceptable pour une nouvelle directive européenne sur le mercure, afin de mettre en œuvre la convention de Minamata sur le mercure signée en 2013 sous l'égide des Nations Unies. Cette convention a pour but de réduire l'utilisation de mercure au niveau mondial. Or, alors que le processus législatif suit son cours et malgré tous les avantages mentionnés, le Parlement européen s'élève pour voter l'interdiction programmée des amalgames. Conformément au souhait de la commission compétente, les amalgames devraient être interdits progressivement d'ici décembre 2022 (« phase out »). Après cette date, ce type de matériau ne pourra plus être utilisé que dans des cas exceptionnels ou cela s'impose du fait de l'absence de solution médicale alternative. Cela va bien au-delà des prescriptions de la convention de Minamata, qui prévoit simplement une réduction du recours aux amalgames („phase-down“).

Aujourd'hui, les dentistes évitent d'ores et déjà d'utiliser les amalgames chez les femmes enceintes et les enfants, en cas de maladies graves des reins et en cas d'allergies avérées. De plus, l'obligation légale d'être équipé d'un séparateur d'amalgame pour le recyclage existe depuis longtemps en Allemagne – ce qui n'est pas le cas dans d'autres pays européens. Globalement, en Allemagne, les amalgames représentent une proportion de plus en plus réduite des matériaux utilisés pour l'obturation. Mais on devrait pouvoir continuer à les utiliser, parce qu'il n'existe pas encore de solution pour les remplacer totalement, et parce qu'ils permettent l'accès à des soins dentaires et à des thérapies optimales à un grand nombre de personnes. Attendons de voir si le Parlement européen parviendra à imposer cette exigence excessive de mon point de vue.

### **Nos jeunes collègues ont besoin des innovations**

Mais la sphère politique nous réserve aussi de bonnes surprises : depuis le mois dernier et au terme de soixante années de préparation, le projet de loi sur la formation des médecins-dentistes allemands est enfin prêt. Le besoin s'en faisait sentir depuis bien longtemps. Et nous pouvons nous réjouir du fait que les recommandations formulées par l'Ordre fédéral des Dentistes ont bien été prises en compte dans l'amendement. J'espère que la jeune génération de nos collègues bénéficiera d'une formation à la hauteur des exigences de la médecine dentaire moderne et qu'elle pourra ainsi profiter des innovations du secteur.

Cette possibilité est particulièrement cruciale pour nos jeunes collègues. Selon un article paru dans InvestMonitor Zahnarztpraxis de cette année, publication consacrée aux investissements nécessaires pour les cabinets dentaires et publiée par l'Institut des dentistes allemands (IDZ), l'ouverture d'un nouveau cabinet coûte aujourd'hui environ 484 000 euros. Il s'agit d'une somme très importante pour ces jeunes collègues et d'une décision qui ne peut évidemment pas se prendre à la légère. C'est justement pour cela qu'ils ont besoin d'équiper leurs cabinets avec du matériel fiable et durable, tel qu'on en trouve présenté ici à IDS.

**Pour toute question complémentaire, s'adresser à :**

**Mme Jette Krämer, tél. : + 49 30 400-150, courriel : [j.kraemer@bzaek.de](mailto:j.kraemer@bzaek.de)**

